

Bezannes, le 30 avril 2019



Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 mai 2019

Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de FREY se tiendra le mardi 21 mai 2019 à 10 heures précises, au siège social de la société sis Parc d'Affaires TGV Reims – Bezannes, 1 rue René Cassin à BEZANNES (51430).

L'avis de réunion publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) n° 45 du 15 avril 2019 contient l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à ladite Assemblée.

Le Conseil d'administration du 18 avril 2019 a également décidé d'ajouter une résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale, qui devient la 26^{ème} résolution. La résolution relative aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales (26^{ème} résolution dans l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 avril 2019, bulletin n° 45, annonce 1901080) devient en conséquence la 27^{ème} résolution présentée à l'assemblée.

Le texte de la 26^{ème} résolution est le suivant :

« Vingt-sixième résolution (Ratification de la cooptation de Madame Muriel FAURE en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, la cooptation par le Conseil d'administration du 18 avril 2019 de Madame Muriel FAURE en remplacement de la société RE-INVEST, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2019. »

Les documents préparatoires à cette assemblée sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.frey.fr - rubrique Finance – Informations réglementées) et au siège social de la société FREY.

Tout actionnaire peut se procurer dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du Code de commerce, les documents visés ci-dessus par simple demande écrite adressée au siège social de la société FREY, Parc d'Affaires TGV Reims Bezannes, 1, rue René Cassin, 51430 BEZANNES France.

Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

Agenda financier 2019

- 21 mai 2019 : Assemblée générale mixte annuelle

- 28 mai 2019 : paiement du dividende au titre de l'exercice 2018



A propos de la foncière Frey

Frey est une foncière spécialisée dans les grandes opérations de renouvellement urbain ainsi que dans le développement et l'exploitation de centres commerciaux de plein air. Ses Shopping Promenade® proposent une offre complète mêlant shopping et loisirs, pour créer une « expérience augmentée » pour toute la famille. Par son expertise unique, Frey est devenu un leader français reconnu sur cette classe d'actifs résiliente, au marché profond (création, extension, rénovation) et en parfaite adéquation avec les attentes des consommateurs, des enseignes et des collectivités.

La foncière Frey est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. ISIN : FR0010588079 - Mnemo : FREY.

CONTACTS :

Emmanuel La Fonta – Directeur Financier et des Ressources humaines

Agnès Villeret – Relations investisseurs et presse financière
KOMODO - agnes.villeret@agence-komodo.com - Tél. : 06 83 28 04 15